



PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Marie-Thérèse PUECH-RICARD, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Jean BRIDET, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Yannick GLANDUS, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER, Martial VIALARET.

Absents-excusés :

M. Jean GARGUILLO, représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Delphine CATHALA, représentée par M. Martial VIALARET
Mme Julie SOURRIBES représentée par M. Damien LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LOPEZ

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 19h30.

DL202606b01 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance au début de chacune de ses réunions. Il est proposé de confier cette fonction à Madame Sylvie LOPEZ pour la présente séance.

Aucune observation n'étant formulée par les membres du conseil municipal, Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Madame Sylvie LOPEZ en qualité de secrétaire de séance pour la réunion du 24 juin 2026.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b02 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame Sylvie LOPEZ, rapporteur, présente les dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences afin de faciliter la gestion courante de la collectivité et d'accélérer les procédures administratives.

Elle expose la liste des délégations proposées, lesquelles concernent notamment la gestion du patrimoine communal, la fixation de certains tarifs, les emprunts, les marchés publics dans les

limites fixées, les contrats d'assurance, les concessions funéraires, les actions en justice, les opérations d'urbanisme ainsi que les demandes de subventions.

Le conseil municipal prend acte des limites financières encadrant certaines de ces délégations. Il est également précisé que le maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice des pouvoirs qui lui sont ainsi confiés.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, Madame le Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accorde au Maire les délégations de pouvoirs énumérées dans la délibération ;
- précise que cette décision annule et remplace la délibération n° DL20260306 du 20 mars 2026.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b03 - RODEZ AGGLOMERATION – ÉLECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE D'OLEMPS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatives à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Elle indique que, suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, Rodez Agglomération a fixé la composition de cette commission et que la commune d'Olemps dispose de deux représentants.

Après appel à candidatures et examen des propositions présentées, les candidatures de Madame Danièle KAYA-VAUR et de Madame Sylvie LOPEZ sont soumises au vote du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, élit en qualité de représentants de la commune d'Olemps à la CLECT :

- Madame Danièle KAYA-VAUR ;
- Madame Sylvie LOPEZ.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b04 - RODEZ AGGLOMERATION – DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire présente les dispositions de l'article 1650 A du Code général des impôts relatives à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Cette commission assiste les services fiscaux dans les travaux relatifs aux évaluations foncières et à l'assiette des impôts directs locaux.

La commune d'Olemps doit proposer une liste de quatre contribuables parmi lesquels l'administration fiscale désignera un membre titulaire et un membre suppléant.

Après examen des candidatures proposées, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur Maurice TEULIER ;
- Monsieur Stéphane SANSAC ;
- Madame Huguette THERON-CANUT ;
- Madame Sylvie LOPEZ.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b05 - RODEZ AGGLOMERATION – ÉLECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE D'OLEMPS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Madame le Maire présente les missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, chargée notamment d'établir un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après appel à candidatures, le Conseil municipal élit :

- Monsieur Charles HEENDRICKXEN en qualité de titulaire ;
- Madame Magali POQUET en qualité de suppléante.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b06 - RODEZ AGGLOMERATION – ÉLECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE D'OLEMPS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Madame le Maire rappelle le rôle de Rodez Agglo Habitat dans la mise en œuvre de la politique locale du logement social sur le territoire communautaire.

Afin de permettre à la commune d'être représentée aux commissions d'attribution de logements, il est proposé de désigner un élu municipal comme représentant.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Maurice TEULIER, Adjoint au Maire chargé de la solidarité et du lien social, pour assister aux commissions d'attribution de Rodez Agglo Habitat.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b07 - SMICA – APPROBATION D'UNE SOLUTION MUTUALISEE POUR L'EMPLOI D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur Sébastien FABRE rappelle les obligations imposées aux collectivités par le Règlement Général sur la Protection des Données et la nécessité de disposer d'un délégué à la protection des données.



Il présente la solution de mutualisation proposée par le SMICA à travers son Pôle Confiance Numérique. Cette prestation permet à la commune de bénéficier d'une expertise spécialisée tout en garantissant le respect des obligations réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la solution proposée, s'engage à verser la cotisation annuelle correspondante et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b08 - DESHERBAGE EXCEPTIONNEL DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Madame Ghislaine CRAYSSAC présente un projet de désherbage exceptionnel des collections de la médiathèque municipale. Elle rappelle que cette procédure consiste à retirer les ouvrages devenus obsolètes, détériorés ou insuffisamment empruntés afin de maintenir la qualité du fonds documentaire proposé au public.

Les ouvrages concernés seront remis à l'école publique Pierre LOUBIERRE, à l'école privée Les Grillons ainsi qu'au centre de loisirs des Francas de Rodez.

Les membres du conseil municipal saluent cette initiative qui permet de donner une seconde vie à ces documents tout en soutenant les établissements éducatifs de la commune.

Le Conseil municipal approuve ce plan de désherbage exceptionnel.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b09 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

Monsieur Jean BRIDET rappelle qu'un groupement de commandes avait été constitué entre les communes de l'agglomération pour mutualiser les prestations de transport collectif de personnes.

Le marché arrivant à échéance, il est proposé de renouveler ce dispositif. La Ville de Rodez assurera le rôle de coordonnateur du groupement.

Pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement, il est proposé de désigner Monsieur Jean BRIDET comme titulaire et Madame Sylvie LOPEZ comme suppléante.

Le Conseil municipal approuve le renouvellement du groupement de commandes, autorise la signature de la convention correspondante et procède aux désignations proposées.

Vote : adopté à l'unanimité.



DL202606b10 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame Sylvie LOPEZ expose qu'il est nécessaire de procéder à plusieurs ajustements de crédits en section d'investissement du budget principal afin de tenir compte des besoins constatés en cours d'exécution budgétaire.

Les mouvements budgétaires proposés figurent dans l'annexe jointe à la délibération.

Le Conseil municipal approuve les écritures comptables présentées ainsi que la décision modificative n°1 du budget principal.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b11 - SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°39 ET REHABILITATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°35

Monsieur Martial VIALARET rappelle que, dans le cadre de la révision n°6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Rodez Agglomération, plusieurs demandes de suppression d'emplacements réservés avaient été formulées par la commune.

Il indique qu'une erreur matérielle a été constatée. L'emplacement réservé n°35, situé route des Hauts de la Mouline, doit être maintenu alors que l'emplacement réservé n°39, situé route de Toizac, ne présente plus d'intérêt opérationnel compte tenu de l'absence de programmation.

Afin de corriger cette erreur, il est proposé de solliciter la suppression de l'emplacement réservé n°39 et la réhabilitation de l'emplacement réservé n°35 lors d'une prochaine évolution du PLUi.

Le Conseil municipal approuve ces demandes.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b12 - APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE QUILLES DE PUECH CAMP – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Martial VIALARET présente le projet de rénovation de l'éclairage du terrain de quilles de Puech Camp. Cette opération vise à améliorer les performances énergétiques de l'installation par le remplacement des équipements existants par un éclairage LED.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 39 000,37 € HT. Le plan de financement prévoit une participation du SIEDA à hauteur de 11 700,11 € et un reste à charge communal de 27 300,26€.

Le Conseil municipal approuve le projet, le plan de financement correspondant, autorise le dépôt des demandes de subventions et la réalisation des démarches nécessaires à la conduite de l'opération.

Vote : adopté à l'unanimité.

DL202606b13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE L'AVEYRON RELATIVE AU REVERSEMENT DU BONUS TRAJECTOIRE

Madame le Maire présente le dispositif « Bonus Trajectoire » mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Celui-ci a pour objectif d'accompagner les collectivités engagées dans le développement des capacités d'accueil de la petite enfance.

La convention proposée a pour objet de formaliser les modalités de versement et de reversement de cette aide financière au bénéfice du gestionnaire concerné.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention, autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote : adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Danièle KAYA-VAUR



Le secrétaire de séance,
Sylvie LOPEZ

